

Le cinéma reste fermé.
A l'affiche de ce mois,

VOS COMMERCANTS
AUSSI
VOUS FONT
BON ACCUEIL

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



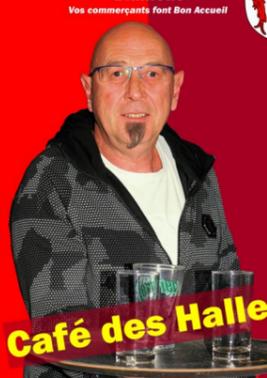
Auberge du Diabl'o'thym
06 80 26 55 19
2 rue Florent Schmitt

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Aurélie Coiffure
03 83 42 46 56
37 rue du 18 Novembre

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Café des Halles
07 81 74 15 15
4 place de l'Hôtel de Ville

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Boulangerie Richard
03 55 06 52 11
32 rue Victor Pierre

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Café de la Réunion
03 83 42 30 45
6 place du Général de Gaulle

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Ets Zeliker
03 83 42 30 21
Route de Strasbourg

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Tabac-Presse Tiha
03 83 42 32 17
53 rue du 18 Novembre

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Point Vert
03 83 42 38 45
Route de Strasbourg

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



L'Anatolien Express
09 52 37 30 21
12 place du Général de Gaulle

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Intermarché
03 83 42 35 69
1 rue du Beuhot

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Bulle florale
03 83 76 00 54
19 rue du Maréchal Foch

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Boulangerie Cunin
03 83 42 30 95
54 rue du 18 Novembre

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Fring'halles
06 29 36 33 42
4 place de l'Hôtel de Ville

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



Pâtisserie Lecerf
03 83 42 30 24
21 rue du 18 Novembre

Blâmont
Vos commerçants font Bon Accueil



M-P Coiffure
06 11 12 27 33
17 rue du Château



LE TAMBOUR DE VILLE - BLÂMONT

Mairie de Blâmont
Place de l'Hôtel de Ville
54450 Blâmont
03 83 76 28 28
mairie@blamont.fr
http://blamont.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
10-12 h & 15-17 h



Elections - 20 et 27 juin

Les élections départementales et régionales se tiendront en mairie de Blâmont, de 8 h à 18 h, les dimanches 20 juin pour le 1^{er} tour, et 27 juin pour le second. Pour la première fois, **ce scrutin sera donc double**, nécessitant l'installation de deux bureaux de vote séparés (dans la

même salle cependant), de surcroît dans un contexte sanitaire exigeant.

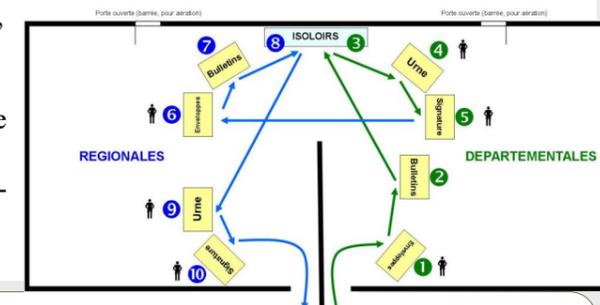
Pour voter, l'électeur doit présenter un titre d'identité (art. R. 60), dont les plus fréquents sont précisés par l'arrêté du 16 novembre 2018 :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés périmés depuis moins de cinq ans.

! La circulation et l'accès à l'hôtel de ville seront un peu perturbés le 20 juin par le slalom automobile qui se déroulera dans Blâmont (voir page suivante). Depuis le début de la crise sanitaire, aucune manifestation d'envergure n'avait pu se dérouler. Ce 20 juin, rejoignons enfin l'utile à l'agréable !

Protéger les électeurs par des mesures barrières, de la distanciation, une organisation de la salle permettant aération et déplacements dans un même espace avec le minimum de croisements, protéger les assesseurs en leur permettant une vaccination anticipée quel que soit leur âge, et respecter les règles strictes du code électoral, voilà les résultats que ces élections nous contraignent à atteindre simultanément, avec pour la première fois, doubles panneaux, doubles bureaux, doubles urnes, et doubles dépouillements à l'issue.



Cinéma



Les portes du Cinéma Bon Accueil resteront encore fermées, malgré l'annonce de la réouverture des salles de spectacles à compter du 19 mai. En effet, le couvre-feu à 21 heures ne permet pas de séance le soir, et l'incertitude reste par rapport aux difficultés liées à la programmation.

Cérémonie du 8 mai



La cérémonie s'est déroulée, cette année encore, en comité restreint au maire, aux trois adjoints, et six porte-drapeaux sous la direction du commandant Henry. En effet, nous étions toujours sous le régime de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020 qui prohibe les rassemblements sur la voie publique de plus de six personnes.



Ouverture du carnassier à l'étang : le 8 mai

Le beau temps était de la partie pour l'ouverture du carnassier à l'étang Bon Accueil de Blâmont. 28 pêcheurs le samedi, et une dizaine le dimanche, étaient au rendez-vous. Tous ont apprécié la beauté du site, rendu plus accessible par le nettoyage réalisé en amont par les bénévoles. Les nombreuses prises, brochets, sandres, gardons et carpes, ont fait le bonheur des pêcheurs.



Poste : Horaires d'été du 28 juin au 6 septembre

Comme chaque année, voici l'adaptation temporaire des horaires du bureau de poste, à compter du 28 juin :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9 h - 12 h		9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
Après-midi					13 h 30 - 17 h	



Slalom automobile ASA - 19 & 20 juin

Programmé en juin 2020, mais annulé pour raison sanitaire, le 1^{er} Slalom de Blâmont est organisé les 19 et 20 juin 2021 par l'Association Sportive Automobile de Nancy, en collaboration avec l'association 2D Compétition.

Le Slalom, épreuve de maniabilité de sport automobile, partira au niveau de l'aire de camping-car (rue Victor Pierre), puis prendra la route en direction de Barbas pour finir après la côte. Plusieurs zones seront implantées pour accueillir le public en toute sécurité, afin d'admirer ce spectacle gratuit et accessible à tous. Le parc d'assistance des concurrents sera implanté dans différentes rues et places de la ville.

- Samedi 19 juin : Accueil des participants, vérifications administratives et techniques, mise en place des infrastructures (parcs d'assistance, balisage du parcours)
- Dimanche 20 juin : Fermeture des routes. Départ de la course à 8 h 30 ; 2 manches d'essais et 3 manches de courses. Fin de l'épreuve vers 18 h, réouverture des routes

Un complément d'informations utiles et pratiques sera communiqué aux riverains résidant dans les rues qui seront fermées au stationnement et à la circulation.

N'hésitez pas à suivre la page Facebook *Asa Nancy* et à consulter le site internet www.asa-nancy.com



Fédération Française du Sport Automobile



Activités MJC - Soft gym, Urban training, Aïkido...



• **Aïkido**: reprise des cours en septembre à la salle des pompes le lundi de 20 h 15 à 21 h 45, et le vendredi de 20 h 15 à 22 h.



• Les cours de **Soft gym** seront dispensés le mardi matin de 10 h à 11 h.

• Les cours d'**Urban training** se dérouleront le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

Ces activités se feront dès que la reprise des sports en salle sera annoncée.

Les inscriptions peuvent se poursuivre à la mairie au 03.83.76.28.28.



Ecole de musique



La reprise de cours de l'école de musique de Me2C, pour les élèves mineurs, a eu lieu le 19 mai. Pour la chorale adulte, il faudra attendre encore un peu.



Marché du mercredi

A travers ce bulletin, les commerçants remercient leurs clients pour leur fidélité, et continuerons de les accueillir dans une ambiance très sympathique sur leur marché.

AS Blâmont



Une saison difficile pour l'AS Blâmont pendant cette crise sanitaire : annulation des entraînements des jeunes, saison blanche pour les équipes seniors, perte financière par l'absence de manifestations... Mais, malgré cela, et grâce aux subventions et fonds de soutien obtenus par le club, des travaux de rénovation des locaux ont été engagés et réalisés par les bénévoles et dirigeants de l'association. L'acquisition d'un Algeco a permis l'agrandissement des structures nécessaires à la mise en place des nouveaux projets et nouvelles activités qui seront proposées dès la rentrée de septembre. Vous aurez plus d'informations dans le bulletin du mois d'août et via la page Facebook *AS BLAMONT*. Restez connectés !



Nourrir les chats errants ? 38 € par repas !



Régulièrement sollicités sur des réglementations d'usage quotidien, nous allons tenter de répondre, au fil des bulletins municipaux, en apportant les éléments juridiques les plus précis. Ainsi, « *Peut-on nourrir les chats errants ?* ». Sur la voie publique, il est formellement interdit de nourrir les chats. Dans un espace privé, cela n'est permis que si aucun voisin ne se plaint de la gêne occasionnée. Et l'amende est alors de 38 €. La réponse figure dans le *Règlement sanitaire départemental* :

Règlement sanitaire départemental

Arrêté préfectoral du 5 août 1981 (modifié 15 janvier 1987)

Article 26. - [...] Il est [...] **interdit d'attirer** systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et **les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.**

Article 120. - **Il est interdit de jeter ou déposer** des graines ou **nourriture en tous lieux publics** pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, **notamment les chats** ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Article 165. - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont poursuivies et réprimées selon les prescriptions de la législation en vigueur et, notamment, [...] l'article R. 26-15° du Code Pénal [R. 610-5 du Code pénal - contraventions de 1^{re} classe]

Publication : Mairie de Blâmont

Directeur de publication : Thierry Meurant

Juin 2021

Impression : Pixartprinting SRL

La Carte postale du mois

La fontaine de la Grande-Rue

La carte postale ci-contre de la Grande-Rue, présente le bas de la rue du 18 Novembre, avec sa fontaine aujourd'hui disparue (située à l'emplacement actuel de la base du triangle devant la poste). Pharmacie Focahon (n° 17), charcuterie Fabing (n° 19), magasins réunis Charton (n° 21 et 23), et Helvig aîné (n° 27) qui permet de dater cette photographie d'avant 1909 (où il est certain qu'Edouard Helvig avait quitté Blâmont ; il succédait à son père Charles, vendeur depuis 1840, notamment par correspondance, de bandages contre les hernies). Rien n'a véritablement changé à cet endroit entre 1850 et 1944. On retrouve ainsi la même fontaine en 1877 sur un dessin de Victor Cloud. L'histoire des fontaines de Blâmont nécessiterait une étude



approfondie, sur leurs dates, sans doute très anciennes, et leurs emplacements : on sait ainsi qu'en 1767, le chimiste Antoine Lavoisier publie un descriptif des eaux de la fontaine publique de Blâmont. En 1826, la commune fait des réfections aux fontaines, mais c'est surtout en 1850 qu'est décidée l'installation de fontaines avec abreuvoirs. Les canalisations, initialement prévues en fonte, sont finalement en sapin pour en réduire le coût. C'est sans doute pour cette raison que dès 1866, il est nécessaire de remplacer le bois par du grès (pour une longueur selon les devis entre 830 et 960 mètres) ; la commune compte alors 1 borne-fontaine, 1 fontaine dédiée à l'abattoir, et 5 fontaines à jet continu, auxquelles s'ajoute en 1867 la fontaine rue des Capucins (devant la synagogue - Voir l'emplacement dans le bulletin n° 51). En 1878, s'y ajoutent 4 nouvelles fontaines.

A ne pas manquer



Mardi 1^{er} juin	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, vestiaire <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Mercredi 2 juin	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Vendredi 4 juin	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Mardi 8 juin	De 11 h à 15 h, maison des associations, <i>Les Restos du Cœur</i> .
Mercredi 9 juin	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Jeudi 10 mai	De 15 à 16 h, maison des associations, <i>Familles rurales</i> , éveil musical.
Mardi 15 juin	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, vestiaire <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Mercredi 16 juin	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Vendredi 18 juin	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Dimanche 20 juin	Slalom automobile de l'Association Sportive Automobile de Nancy (voir article).
Dimanche 20 juin	De 8 h à 18, Elections départementales et régionales - 1 ^{er} tour.
Mardi 22 juin	De 11 h à 15 h, maison des associations, <i>Les Restos du Cœur</i> .
Mercredi 23 juin	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Jeudi 24 mai	De 15 à 16 h, maison des associations, <i>Familles rurales</i> , éveil musical.
Dimanche 27 juin	De 8 h à 18, Elections départementales et régionales - 2 ^d tour.
Mercredi 30 juin	De 8 h à 12 h 30, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.